

Attalens: voirie et déchetterie font bon ménage

La commune d'Attalens se situe dans la Basse-Veveye fribourgeoise. D'une altitude centrale de 778 mètres, sa population – 3572 habitants – a doublé en trente ans, principalement en raison de sa proximité avec Vevey et Lausanne et de ses terrains à prix attractifs. Mais écoles, restaurants, commerces, services et vie associative lui assurent une forte identité locale.

Entre Mont-Pèlerin et Mont Vuarat, campagne et forêts sont prisées pour leurs chemins de promenade. La commune y lutte contre la propagation des plantes exotiques envahissantes.

Les déchets de jardin, un danger pour les forêts

La commune veille en particulier à ce que les nouvelles constructions respectent le règlement communal d'urbanisme, qui impose les plantations d'essences indigènes. Cependant, la proximité des forêts a pour conséquence que certaines personnes y déposent leurs déchets verts, accentuant les risques de propagation des néophytes qui, sans concurrentes pour limiter leur développement, mettent en péril la santé des forêts. Ces pratiques sont interdites par la loi sur la protection de l'environnement et d'autant plus regrettables que l'infrastructure de collecte des déchets verts est à disposition gratuitement, à la déchetterie attenante aux locaux de la voirie.

Des infrastructures suffisantes

En plus de maintenir en état les espaces verts, le cimetière, les places de jeu, les cours d'eau et le réseau d'eau potable, la



La déchetterie est attenante à la voirie (porte à droite), mais aussi proche du village.

voirie met donc à disposition une palette complète d'infrastructures pour la collecte et le tri des déchets. Elle est suffisante pour accueillir les déchets jusqu'à 4000 habitants. Une fois livrées à la déchetterie, les matières recyclables sont évacuées par une entreprise régionale. Les sacs-poubelles officiels de couleur verte sont vendus (27,50 francs le rouleau de 10 sacs de 35 l) dans les commerces du village et à l'administration communale. Ils sont collectés dans des conteneurs de 800 litres acheminés par un transporteur privé jusqu'à l'usine Saidef, à Posieux.

Cahiers des charges et consignes

Deux employés et les apprentis de la voirie ont des tâches spécifiées dans leur cahier des charges, en lien avec la déchetterie, ouverte les lundis, mercredis et samedis après-midi de 13h30 à 19h et le samedi matin. Le vendredi, la plage de 15h30 à 17h30 est réservée aux entreprises ainsi qu'aux agriculteurs qui disposent d'une carte d'accès; la prise en charge des déchets leur est facturée au mètre cube. Le personnel est rarement confronté à des usagères ou

usagers agressifs. La consigne est de renvoyer les mécontents au bureau technique, situé à proximité. Le refus des emballages en PET autres que les bouteilles de boisson (lesquelles sont soumises à un taux de collecte minimal selon l'Ordonnance sur les emballages pour boisson, NDLR) est le point de friction le plus fréquent.

Aménagement urbain primé

Après la visite de la déchetterie, celle de la localité s'impose, d'autant plus que – comme le précisent les pages Actualités du site web de la commune – la place du Village s'est vue décerner le premier prix du concours du Prix de l'immobilier 2020, dans la catégorie «Aménagement urbain et/ou paysager». La place est propre et les poubelles publiques invitent au tri, dont la qualité est encore corrigée par la voirie avant qu'elles rejoignent les bennes de la déchetterie.

Propos recueillis par **Anne-Claude Imhoff**, leBird, auprès de **Valentin Pauli**, responsable des espaces verts et adjoint du responsable du service de voirie, www.attalens.ch



La qualité de la collecte permet d'obtenir un terreau haut de gamme, mis à disposition gratuitement à la déchetterie et limitant les transports et l'utilisation d'engrais du commerce.